

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 24.11.2015

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Diluant raccord**Numéro d'article :** 13405, 13408**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile/Diluant Diluant**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg -- Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** + 49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS05 corrosion

Lésion oculaire 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



SGH07

Toxicité aiguë 4 H312 Nocif par contact cutané.

Toxicité aiguë 4 H332 Nocif par inhalation.

Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Xi ;

Irritant.

R38-41 : Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. F ;

Facilement inflammable.

R11 : Facilement inflammable.

Informations concernant les dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté conformément à la procédure de calcul de la « Directive générale de classification des préparations de l'UE » dans la dernière version en vigueur.

Système de classification :

La classification est conforme aux dernières éditions des listes de l'UE et complétée par des données d'entreprise et de littérature.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

SGH05

SGH07

Mot d'avertissement : Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

cyclohexanone

acétate de 2-butoxyéthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 108-94-1 EINECS : 203-631-1 N° d'enregistrement : 01-2119453616-35	cyclohexanone Xn R20/21/22; Xi R38-41 R10	25-50%
	Flam. Liq. 3, H226 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Tox. aiguë 4, H302 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irrit. cutanée 2, H315	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10	25-50%
	Flam. Liq. 3, H226	
CAS: 112-07-2 EINECS : 203-933-3 N° d'enregistrement : 01-2119475112-47	acétate de 2-butoxyéthyle Xn R20/21/22	≤ 10%
	Toxicité aiguë 4, H302 ; Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332	
CAS: 67-64-1 EINECS : 200-662-2 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	acétone Xi R36; F R11 R66-67	≤ 10%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître même après plusieurs heures ; il faut donc une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation : Apporter de l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir le patient au chaud. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Après contact visuel : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Consulter ensuite un médecin.

Après ingestion : Appelez immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :CO₂, sable, poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :**Jet d'eau à plein débit. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection :Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions environnementales :**

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas rincer à l'eau ou avec des produits nettoyants aqueux

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Garder le récipient hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

Classe de stockage : 3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune autre information pertinente disponible

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
108-94-1 cyclohexanone	
BIEN	Valeur à court terme : 82 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme : 41 mg/m ³ , 10 ppm Sk, BMGV
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 332 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme : 133 mg/m ³ , 20 ppm Sk
67-64-1 acétone	
BIEN	Valeur à court terme : 3620 mg/m ³ , 1500 ppm Valeur à long terme : 1210 mg/m ³ , 500 ppm

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
108-94-1 cyclohexanone	
BMGV	2 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Temps d'échantillonnage : après le décalage Paramètre : cyclohexanol

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales

de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. **Protection des mains :** Gants de protection (EN 374). **Matériau des gants :**

Caoutchouc butyle, BR

Épaisseur recommandée du matériau : ≥ 0,7 mm

Temps de pénétration du matériau du gant :Valeur pour la perméation : Niveau ≤ 6. **Protection**

des yeux :Lunettes de protection hermétiques.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
Informations générales	
Apparence:	
Formulaire:	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
valeur du pH :	Non déterminé.
Changement de condition	
Point de fusion/Plage de fusion :	Indéterminé.
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	56 °C
Point d'éclair:	9 °C (DIN 53213)
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	280 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammable :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Risque d'explosion :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieur:	1,3 % vol.
Supérieur:	13,0 % vol.
Pression de vapeur à 20 °C :	233 hPa
Densité à 20 °C :	0,935 g/cm ³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C :	15 s (DIN 53211/4).
Teneur en solvant :	
COV (CE)	99,84 %

Teneur en solides (poids-%) :

0,2 %

Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses :Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux:Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif par contact avec la peau ou par inhalation.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

108-94-1 cyclohexanone

Oral	DL50	1620 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Effet irritant primaire : Corrosion/

irritation cutanée Provoque une irritation

cutanée. **Lésions oculaires graves/**

irritation oculaire Provoque de graves

lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanéeSur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Effets**

CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Mutagénicité des cellules germinalesSur la base des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité**Sur la base des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction**Sur la base des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique**Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis. **STOT - exposition répétée**D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Risque

d'aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilitéAucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulationAucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations écologiques**

complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour les eaux 1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : faiblement polluant. Ne pas laisser le produit pur ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirablesAucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

Emballage non nettoyé :

Recommandation:L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

1263 MATÉRIAUX APPARENTÉS À LA PEINTURE, disposition spéciale
640D

IMDG, IATA

MATÉRIAUX LIÉS À LA PEINTURE

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG, IATA



Classe

3 Liquides inflammables

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

Risques environnementaux :

Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Code de danger (Kemler) :

Avertissement : Liquides inflammables.

Numéro EMS :

33

FE,SE

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Catégorie de transport

2

Code de restriction du tunnel

D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ)

5L

« Règlement type » de l'ONU :

UN 1263 PRODUITS APPARENTÉS AUX PEINTURES,
DISPOSITION SPÉCIALE 640D, 3, II, (D/E)

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange. Directive 2012/18/UE.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Réglementations nationales :

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312

Nocif par contact cutané. H315

Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36

Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.